



Autorité  
de Régulation  
du Secteur de l'Électricité

République Démocratique du Congo

Le Directeur Général

## COMMUNIQUE OFFICIEL N°01/ARE/DG/2023

La Direction Générale de l'Autorité de Régulation du secteur de l'Électricité (ARE, en sigle) a pris connaissance d'une vidéo relayée ce 25 mai 2023 dans les réseaux sociaux faisant état d'une personne gravement brûlée lors d'une intervention dans une Cabine de la SNEL SA située au croisement du Boulevard du 30 juin sur l'avenue Mbuji-Mayi dans la Commune de Gombe à Kinshasa.

Tout en déplorant cet incident malheureux, l'ARE rappelle à tous les opérateurs du secteur de l'électricité leur obligation de s'assurer que seul leur personnel habilité et identifiable soit autorisé à accéder à leurs installations techniques et y réaliser les manipulations d'exploitation, maintenance et réparation tout en disposant des Équipements de Protection Individuelle (EPI) appropriés ainsi que des matériels requis.

En outre, l'ARE invite tous les opérateurs du secteur de l'électricité à se conformer strictement aux prescrits de l'Arrêté ministériel n°031/CAB/MIN-ENRH/2017 du 27 avril 2017 fixant les conditions et les modalités d'agrément des Experts indépendants, des prestataires des services dans le secteur de l'électricité et des fournisseurs des matériels et des équipements des installations électriques, de froid et de climatisation, spécialement à son article 2 alinéa 2 qui dispose que " toute maintenance des installations électriques, publiques ou privées, doit être effectuée par une personne physique ou morale dûment qualifiée ou agréée".

Fait à Kinshasa, le 25 mai 2023

Pour l'ARE

*Prof. Dr. Ir. Sandrine MUBENGA NGALULA PhD, P E*  
Direction Général